Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

Convocation en date du 28 novembre 2025.

Le vendredi cinq décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Madame Christelle ANDRE a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Astrid GAUGAIN.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Madame Morgane JAN, Monsieur Loïc AUDO.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.
2025-12-097

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS – VOIRIE COMMUNAUTAIRE – MUTUALISATION INFORMATIQUE - TRANSFERT DE CHARGES

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais reverse une attribution de compensation aux communes conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Une commission, composée d'au moins un représentant par commune, doit évaluer les charges transférées à la C.C.P.F. au moment du passage en TPU et à chaque nouveau transfert de charges.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 8 septembre 2025 et a proposé un nouveau transfert de charges prenant en compte la voirie communautaire. La mise à jour de la mutualisation informatique est par contre automatique.

Le Conseil Municipal est invité à :

- APPROUVER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 décembre 2025
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

RAPPORT DE PRESENTATION DES NOUVEAUX TRANSFERTS DE CHARGES

REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2025

A FOUESNANT

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

Etaient présents :
Christian PENNANECH, Président
Yannick CONNAN – Daniel GOYAT –Jérôme GOURMELEN, membres
Mikaël GOUZIEN – Stéphane DIVANAC'H - Franck YSNEL, CCPF

Etaient excusés : Christian RIVIERE – Vincent ESNAULT – Maxime SIMON – Jean-Pierre MARC – Cécile TABARLY

I – LE CADRE LEGAL

Depuis l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais reverse une attribution de compensation aux communes conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette attribution de compensation (AC) est égale à l'ancien produit de la taxe professionnelle perçu par la commune l'année précédant l'institution du taux de taxe professionnelle communautaire (N-1) éventuellement augmenté des compensations « part salaire » de l'année de référence et diminué du produit des impôts « ménages » perçu dans la commune par l'EPCI cette même année ainsi que du montant net des charges transférées lors du passage en TPU.

De même, à chaque transfert de compétence l'attribution de compensation peut être corrigée si un transfert de charges existantes est constaté.

La détermination des charges transférées :

Elle incombe à la commission d'évaluation des charges où chaque commune membre dispose d'au moins un représentant.
Elle rend ses conclusions dans un rapport sur lequel les conseils municipaux se basent pour délibérer, à la majorité qualifiée.

II – APPLICATION A LA CCPF

a) Voirie d'intérêt communautaire

Lors de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2024, il a été décidé d'étendre l'intérêt communautaire de la voirie communale sur deux tronçons : la route de Meil Dréau à Saint-Evarzec et la descente du Cap Coz à Fouesnant.

b) Mutualisation de l'informatique

D'autre part, concernant la mutualisation informatique, la CLECT s'était déjà prononcée en 2019 pour une retenue de 23 € par poste sur l'attribution de compensation. Il convient de mettre à jour cette attribution en fonction de l'évolution du nombre de postes pour les communes concernées, à savoir : Gouesnac'h, la Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Evarzec.

Les membres de la commission décident de retenir la proposition d'attribution de compensation ci-après :

Christian PENNANECH
Président de la commission

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

CHARGES DE VOIRIE TRANSFEREE

Communes	Longueur	Largeur	Surface	Linéaire de talus
Fouesnant	**2 031**		**20 310**	**595**
Descente du Cap Coz	2 031,00	10,00	20 310,00	595,00
Saint Evarzec	**1 688**		**9 284**	**2 360**
Route de Meil-Dreau	1 688,00	5,50	9 284,00	2 360,00
TOTAL	**3 719**		**29 594**	**2 955**

CHARGES DE VOIRIE TRANSFEREE (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)

(roulement et reprofilage sur 20 ans)

Communes	Surfaces en m2	Roulement 2.5 € HT / m2	Reprofilage 6.70 € HT/m2	Total	Fréquence des travaux:20 ans	Déduction des AC
Fouesnant	**20 310**	50 775	136 077	186 852		**9 342,60**
St Evarzec	**9 284**	23 210	62 203	85 413		**4 270,64**
TOTAL	**29 594**	73 985	198 280	272 265		**13 613,24**

Communes	Fauchage/élagage	Balayage	Nettoyage déchets	TOTAL
Fouesnant	196,35 €	609,30 €	1 218,60 €	**2 024,25 €**
St Evarzec	778,80 €	506,40 €	1 012,80 €	**2 298,00 €**
TOTAL	975,15 €	1 115,70 €	2 231,40 €	**4 322,25 €**

Fauchage/élagage	0,33 €	ml
Balayage	0,30 €	ml
Nettoyage dechets	0,60 €	ml

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

TRANSFERT DE CHARGES RECAPITULATIF

Communes	Voirie investissement	Voirie Fonctionnement	Transfert de charges 2025	Transfert de charges 2026
Fouesnant	9 342,60 €	2 024,25 €	11 366,85 €	11 366,85 €
St Evarzec	4 270,64 €	2 298,00 €	6 568,64 €	6 568,64 €
TOTAL	13 613,24 €	4 322,25 €	17 935,49 €	17 935,49 €

NOUVELLE ATTRIBUTION DE COMPENSATION (POUR INFORMATION)

Communes	Transfert de charge 2026	Attribution de compensation 2025	Nouvelle attribution de compensation (A) (2027)	Transfert de charge 2025 (B)	Attribution de Compensation 2026 = A - B
Bénodet		194 951,21 €	194 951,21 €		194 951,21 €
Clohars Fouesnant		- 11 281,68 €	- 11 281,68 €		- 11 281,68 €
Fouesnant	11 366,85 €	305 356,69 €	293 989,84 €	11 366,85 €	282 622,99 €
Gouesnac'h *	1 656,00 €	- 74 445,40 €	- 76 101,40 €	1 656,00 €	- 77 757,40 €
La Forêt-Fouesnant *	7 176,00 €	16 966,35 €	9 790,35 €	7 176,00 €	2 614,35 €
Pleuven *	- 828,00 €	- 12 633,46 €	- 11 805,46 €	- 828,00 €	- 10 977,46 €
St Evarzec *	8 224,64 €	1 019 822,58 €	1 011 597,94 €	8 224,64 €	1 003 373,30 €
TOTAL	27 595,49 €	1 438 736,29 €	1 411 140,80 €	27 595,49 €	1 383 545,31 €

(*) Mise à jour de la mutualisation informatique

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512097-DE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Lundi 08 septembre 2025

COMMUNES	TITULAIRES	
	Prénoms-Noms	*Emargements*
BENODET	Christian PENNANECH	
CLOHARS-FOUESNANT	Yannick CONNAN	
LA FORET FOUESNANT	Daniel GOYAT	
FOUESNANT	Cécile TABARLY	Excusé
	Maxime SIMON	Excusé
	Vincent ESNAULT	Excusé
GOUESNAC'H	Jean-Pierre MARC	Excusé
PLEUVEN	Christian RIVIERE	Excusé
SAINT-EVARZEC	Jérôme GOURMELEN	